

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Le 09 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; DEPIAT Martine, MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : VITALI Hervé, FONTANIVE Bernard, POISSON Jean-Christophe, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien

Pouvoirs : VITALI Hervé a donné pouvoir à FARYS Béatrice, FONTANIVE Bernard a donné pouvoir à Didier EVERAERE

Quorum : 09/14

Secrétaire de séance : FARYS Béatrice

Date de convocation : 02/09/2024

Séance ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01/07/2024
2. Urbanisme
 - a. Compte-rendu de la commission
 - b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
3. Voirie, projets
4. Patrimoine
 - a. Rénovation de la mairie : attribution des marchés de travaux
5. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
6. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
 - a. Modification des statuts : intégration de la compétence « réalisation et exploitation d'un abattoir public »
7. Questions diverses
 - a. Recensement de la population

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 01/07/2024

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

a - compte-rendu de la commission du 05/09/2024

CU 074 062 24A0029 de type a : Sur les parcelles AD 1232, 1231. Route de Penchot Parcelles en zone UB1

CU 074 062 24A0030 de type a : Sur les parcelles AD 47, 488, 1367, 1373. Route des Charres (route des Vignes) Parcelles en zone Uc

DP 074 062 24A0036 : Sur la parcelle AE 124. 231 route de la Culaz. Pose d'une clôture de 1m.

DP 074 062 24A0037 : Sur les parcelles AD 1626, 1628. 251 route de la Passerelle. Changement de couverture du toit.

DP 074 062 24A0038 : Sur la parcelle AE 574. 806 route des Tivillons. Pose de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture.

PC 074 062 23A0003M01 : Sur la parcelle AD 1460. Doucy. Changement de la gestion des eaux pluviales.

Droit de préemption urbain :

DIA N°14/2024 BG INVESTIMMO/PERRET Eric : Sur parcelles AD 47, 488, 1367, garage 14 500 €. *Pas de préemption*

DIA N°15/2024 PERTUISET-PINGET/AUBIN-VELA : Sur parcelle AD 1348 terrain non bâti 330 000 €. *Pas de préemption*

DIA N°16/2024 LOU PRÂTS/RUBY : Sur parcelle AD 1232 maison d'habitation 410 000 €. *Pas de préemption*

b – exercice du droit de préemption urbain

1-1 droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AE n°124, n°322, n°323 (La Culaz)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°12/2024 a été reçue en mairie le 19/07/2024 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AE n°124, n°322, n°323 (consistant en terrain bâti d'une surface de 552 m², remise de 116m² à usage d'habitation) ;
- que le prix de la vente est de 420 000,00 Euros (avec en plus une commission de 20 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ *De ne pas exercer* son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section

2-2 droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AD n°235, n°1309p (La Culaz)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°13/2024 a été reçue en mairie le 08/08/2024 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°235, n°1309p (consistant en terrain non bâti d'une surface de 01ha 19a 79ca) ;
- que le prix de la vente est de 400 000,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ *De ne pas exercer* son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°235, n°1309p.

3-3 droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AD n°47, n°488, n°1367 (route des Vignes)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°14/2024 a été reçue en mairie le 09/08/2024 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°47, n°488, n°1367 (consistant en terrain bâti d'une surface de 1 985m², local dans un bâtiment en copropriété à usage de garage) ;
- que le prix de la vente est de 14 500,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De ne pas exercer** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°47, n°488, n°1367.

4-4 droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°1348 (La Pelle)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°15/2024 a été reçue en mairie le 23/08/2024 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1348 (consistant en terrain à bâtir d'une surface de 1 052m²) ;
- que le prix de la vente est de 330 000,00 Euros (avec en plus une commission de 20 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De ne pas exercer** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°47, n°488, n°1367.

5-5 droit de préemption urbain,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°16/2024 a été reçue en mairie le 23/08/2024 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1232 (consistant en terrain bâti d'une surface de 1 359m², maison à usage d'habitation) ;
- que le prix de la vente est de 410 000,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De ne pas exercer** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1232.

Arrivée de Sylvain FORESTIER.

c – divers :

- Une rencontre a eu lieu en mairie dans l'été avec les services du Grand Annecy pour finaliser le zonage.
- Réponse favorable à donner au Président du Conseil départemental qui interroge les communes de Haute-Savoie pour trouver un terrain de 2 hectares pour installer un stade de BXM Racing.

3 – Voirie/grands projets

- travaux sur réseaux d'eaux pluviales : devis reçus de la part de deux entreprises pour les secteurs suivants : route des Contamines, route des Contamines, route de la Culaz.
- l'entreprise EUROVIA va intervenir entre le 19 et le 20 septembre sur les routes des Charres, de Lécycy et de la Pallaz.
- Des courriers vont être envoyés chez les propriétaires dont les haies dépassent sur la voie publique.

4 – Patrimoine

a – rénovation de la mairie, attribution des marchés de travaux

Le Conseil municipal,

VU les articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique ;

Considérant que selon l'article R 2123-4 du code de la commande publique, la procédure adaptée pour les marchés publics est une procédure dont les modalités sont librement fixées par la collectivité en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ;

Considérant le résultat d'analyse des offres du 05/09/2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'attribuer** les marchés de travaux suivants dans le cadre de la rénovation de la mairie :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € HT
01	Démolition Gros œuvre	ALLEGRO	296 003,95€
02	Charpente Couverture	/	/
03	Menuiseries Extérieures	MODERN'ALU	47 460,00€
04	Métallerie Serrurerie	Société Nouvelle ZAMA	49 359,25€
05	Menuiseries Intérieures	BOUVIER Frères	135 730,18€
06	Agencement	LOMBARDOT	35 273,98€
07	Cloisons Faux plafonds	CONFORT DECOR	67 364,12€
08	Chappes Carrelages Faïences	CRC	15 129,14€
09	Sols souples	CAZAJOUS DECOR	7 792,76€
10	Peintures Revêtements muraux	KARAMAN et Fils	19 612,06€
11	Ascenseur	ORONA	22 150,00€
12	Géothermie CVS	EITF	320 000,00€
13	Courants forts et faibles	BEE	69 662,52€
		TOTAL	1 085 537,96€

➤ **De déclarer** le lot 02 – charpente : infructueux.

➤ **D'autoriser** le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces marchés de travaux.

5 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

- Ecole : 202 élèves inscrits pour cette rentrée 2024/2025.
- Octobre rose : 12 octobre 2024

6 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

Modification des statuts, intégration de la compétence « réalisation et exploitation d'un abattoir public » :
Demande d'informations complémentaires auprès de Grand Annecy, ce point est reporté à une prochaine séance de Conseil municipal.

7 - Questions diverses

- Recensement de la population : il se déroulera du 16/01/2025 au 15/02/2025.
- Acquisition maison BOUVET au Chef-lieu : le Conseil municipal est d'accord pour une acquisition compte-tenu de l'intérêt (emplacement, surfaces).

La séance est levée à 21h15.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance
Béatrice FARYS, Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Farys', written in a cursive style.